

# Gestion des déchets sur la Riviera: «bien» sauf à Vevey

Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les dernières communes du canton de Vaud ont introduit la fameuse «taxe au sac». Globalement, le passage s'est bien passé, mais quelques lieux «à problèmes» subsistent encore.

Dans le canton de Vaud, la Loi sur la gestion des déchets (LGD) a été votée le 5 septembre 2006 et modifiée par le Grand Conseil le 3 juillet 2012. La mise en application a été décrétée par le Conseil d'Etat pour le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Elle concrétise le principe du pollueur-payeur, qui a été accepté sur le plan de la Confédération par la Loi fédérale sur l'environnement de 1997. La loi vaudoise délègue aux communes le soin de choisir le principe de base du financement (taxe au sac, taxe au poids, etc.), d'organiser le ramassage des principales catégories de déchets des habitants et des entreprises, et de mettre à disposition des déchetteries fixes faciles d'accès. Dans quelques communes, les déchetteries communales ou intercommunales ne sont pas encore construites. La majorité des communes vaudoises a choisi le système «1 sac/1 couleur/1 prix». Voyons comment trois grandes communes de la Riviera vaudoise ont géré la mise en place de cette nouvelle gestion des déchets.

## La Tour-de-Peilz: le système est bien rôdé

Cette commune de 11 000 habitants a introduit son système le 1<sup>er</sup> janvier 2014 sur la base du «Règlement communal sur la gestion de déchets du 30 octobre 2013». Il s'appuie sur le principe des sacs payants, de 28 éco-points et du ramassage de porte à porte. Les déchets encombrants ne sont débarrassés que sur demande faite auprès d'une entreprise privée de transport. Un système de ramassage des déchets verts a été mis en place. La gestion des déchets urbains et leur évacuation a fait l'objet d'une «Directive (No 1) sur l'enlèvement des déchets». La déchetterie communale se situe à «La Faraz» (assez au centre) et est accessible à pied. «Nous estimons que le système actuel fonctionne bien. Nous ne prévoyons pour l'instant aucune modification de notre règlement ou de notre système», indique Adriano Como, collaborateur technique du Service de l'urbanisme et des travaux publics. Pour la municipale Nicole Riella,

«La population était préparée au changement. Nos points de collecte sont installés depuis des années. Chez nous, la situation était favorable.» La Ville de La Tour-de-Peilz collabore avec les communes de Vevey et de Montreux dans le cadre du périmètre de gestion régional défini par le plan cantonal de gestion des déchets, dont la coordination est assurée par l'organisation «Gederiviera».

Comme La Tour-de-Peilz et sept autres communes de la région, la Commune de Montreux a introduit le 1<sup>er</sup> janvier 2014 la taxe au sac pour financer la récolte des déchets à incinérer. «Le but de cette taxe au sac est aussi l'occasion de

donner à l'utilisateur les moyens d'agir sur son environnement immédiat», indique un document communal. La Commune met des sacs blancs gratuitement à disposition de certains groupes de personnes. Un document «Quels déchets trier: quoi/où/et comment?» a été remis aux habitants. Plus d'une trentaine d'éco-points pour le dépôt des sacs et d'autres déchets (PET, verre, etc.) ont été installés.

La Commune de Montreux a aussi instauré une taxe forfaitaire habitant et une taxe forfaitaire entreprises.

Jusqu'ici, Montreux n'a eu qu'une déchetterie provisoire. Mais en 2016, sauf oppositions ou recours, une nou-

## «Montreux: une nouvelle déchetterie en 2016»



Montreux: des employés communaux motivés.

Photo: Commune de Montreux



La Ville de Vevey entend sévir contre les auteurs des dépôts sauvages. Photo: Ville de Vevey

velle déchetterie fixe sera ouverte à Chailly, sous le pont de l'autoroute. Le projet est devisé à 4,6 millions francs, sous déduction des subventions cantonales. Il s'agira d'une déchetterie intercommunale puisqu'elle sera aussi ouverte aux habitants et entreprises de Veytaux. Le projet prévoit une déchetterie fixe (pour la collecte des déchets déjà triés, avec conteneurs et emplacements spécifiques), un dépôt de voirie et un centre de transfert (qui regroupera les collectes sélectives réalisées lors des tournées de porte à porte).

### Vevey: des incivilités, mais une volonté d'agir

Dans l'ensemble des communes de la Riviera, le résultat une année après la mise en place du nouveau système est jugé globalement bon, voire même très bon, s'agissant de l'application du système des sacs payants, des nouveaux principes de ramassage des déchets urbains et encombrants et de l'ouverture de nouvelles déchetteries (comme à Corsier-sur-Vevey). Seule une ville-commune rencontre plus de difficultés: Vevey, ville de 19000 habitants et chef-lieu du district. Les journaux locaux ont publié des articles décrivant la situation délicate que vit Vevey depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 (date de l'introduction de la taxe au sac dans la Commune), avec des photos de tas de déchets encombrants déposés sur les trottoirs. Les dépôts

sauvages sont nombreux et provoquent des vives réactions des commerçants et des habitants. Mais comment expliquer cette réaction de rejet des Veveysans?

Pour les spécialistes, cette pagaille, comme certains l'appelle, est due à une conjonction de plusieurs raisons. Parmi elles, ils mentionnent: l'anonymat d'une ville de grandeur moyenne (Lausanne a connu les mêmes dépôts sauvages lors de l'introduction des sacs payants!), le ramassage des objets encombrants qui se fait sur demande, et bien sûr... le fait de devoir acheter les sacs officiels! D'autres pointent du doigt le flou dans la stratégie, le manque d'anticipation et la lenteur de la Municipalité. «L'absence d'une déchetterie fixe à Vevey, parce que nous n'avions pas de terrain libre pour la créer, nous a pénalisés», reconnaît Marcel Martin, municipal en charge de la gestion des déchets. A la Commune, «on déplore que les éco-points sont devenus des fourre-tout pour les gens voulant échapper à la taxe au sac. Il y a aussi la pratique du tourisme des déchets et les incivilités. Or, le personnel et le matériel de la voirie n'est plus adapté à l'augmentation de ces incivilités», commente un chargé de communication du Secrétariat municipal.

Aujourd'hui, pour rattraper le retard, la Commune de Vevey planche concrètement sur plusieurs projets: la construction d'une déchetterie fixe (derrière le

stand de tir de Gilamont) qui ouvrira en 2016, l'introduction de déchetteries mobiles, la création de nouveaux éco-points et une meilleure information aux habitants.

Jean-Louis Emmenegger

### Gederiviera coordonne la gestion des déchets

Seules trois communes vaudoises ont décidé d'instaurer une taxe de base calculée sur le volume (m<sup>3</sup>) des bâtiments, dont Pully et Lausanne (qui fait face à une avalanche de recours). A Pully, la Municipalité a décidé de ne pas suivre la décision de la Commission communale de recours en matière d'impôts qui a donné raison aux 200 recourants. Selon eux, la base de calcul ne répond d'aucune façon à la règle du pollueur-payeur puisque ce serait un «volume» qui polluerait et non pas une «personne». Malgré le désaveu de sa commission, la Municipalité s'entête dans sa taxe aberrante et a décidé de porter ce litige devant le Tribunal cantonal. Pour la commune, la procédure sera longue et coûteuse, et elle pourrait bien avoir des conséquences lors des élections municipales en 2016...

jle